



COMMEMORATION DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE 1918

Pour célébrer le centième anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, les Communes de Turriers et de Bellaffaire ont souhaité donner un lustre particulier à cette cérémonie.

Voir sur le site : http://www.turriers.com/découvrir_e_t_bouger/histoire_et_patrimoine/querre_14/18

Une exposition de documents, objets, cartes, ... est organisée dans la salle du conseil de la mairie de Turriers. Elle sera ouverte du 8 au 11 novembre 2018, aux heures ouvrables.

Tous ceux qui ont des objets, documents, articles de presse, etc. qui voudraient bien les prêter peuvent les montrer à Jean-Pierre Alloo à partir du 4 novembre, ou les apporter en mairie le 7 novembre après-midi.

Le déroulement de cette cérémonie se fera ainsi :

- A 10 h 45, rassemblement de tous les participants sur la place Pierre Franco de Turriers.
- Départ en cortège, derrière les maires de Turriers et de Bellaffaire jusqu'au monument aux morts.
- A 11 heures précises, comme dans toutes les communes de France, sonnerie des cloches au clocher de l'église.
- -Discours :
 - Evocation des évènements de 1918
 - Lecture d'un texte évoquant les horreurs des champs de bataille
 - Lecture d'un texte choisi par un jeune étudiant de Bellaffaire
 - Poésies lues par les enfants de l'école de Turriers
 - Lecture du texte de la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants
- Dépôt de la gerbe sur le monument aux morts
- « Ouvrez le ban »
- Appel aux morts de Turriers et Astoin
- Appel aux morts de Bellaffaire
- Sonnerie aux morts
- Minute de silence
- Chant de la Marseillaise : elle sera chantée par les enfants présents et tous les participants : 1er et dernier couplet.
- « Fermez le ban »
- Diffusion de l'hymne européen : l'Hymne à la joie

L'apéritif offert par le Maire de Turriers sera servi dans la Salle des Sports & des Loisirs.

Pour terminer cette commémoration, tous ceux et celles qui le désirent pourront partager un repas servi par l'Auberge Roche Cline. Le prix est de 23 €.

Les inscriptions sont à faire auprès de Jean-Pierre Alloo ou auprès du secrétariat de mairie.

Nous comptons sur la présence des enfants des communes et du plus grand nombre d'habitants afin de commémorer le sacrifice de nos anciens dont les noms sont affichés sur les monuments aux morts, sans oublier tous ceux qui sont revenus blessés à jamais dans leur chair et dans leur cœur.